



# Rapport d'orientation Budgétaire 2025

PRESENTE AU CONSEIL SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

SISAM

135 chemin des hutins vieux 74 140 SCIEZ



<b>PREAMBULE</b> .....	<b>5</b>
<b>I L'ANNEE 2025</b> .....	<b>5</b>
A. L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL .....	5
B. SUR LE PLAN NATIONAL .....	6
(a) <i>Le projet de loi de finances pour 2025</i> .....	6
(b) <i>Une loi spéciale en Conseil des ministres</i> .....	6
(c) <i>Un budget à la mi-février ?</i> .....	7
<b>II RETOUR SUR L'ANNEE 2024</b> .....	<b>7</b>
A. LES EVOLUTIONS POUR LE SISAM .....	7
(a) <i>Le changement de statuts et la prise de nouvelles compétences</i> .....	8
(b) <i>Autres événements de l'année 2024</i> .....	8
(c) <i>Les données statistiques</i> .....	9
(d) <i>Evolution des données des accueils de loisirs</i> .....	10
(d) <i>Analyse de l'endettement</i> .....	11
(e) <i>Evolution du personnel en équivalent temps plein (ETP) affecté au SISAM</i> .....	12
<b>I. BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2024</b> .....	<b>13</b>
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	13
(a) <i>La délégation de service public petite enfance</i> .....	13
(e) <i>Les conventions d'objectifs du Foyer Culturel de Sciez et de l'Association Bas Chablais Jeunes</i> .....	13
(f) <i>Développer un parcours de prévention</i> .....	15
(g) <i>La journée citoyenne</i> .....	15
(h) <i>Le voyage citoyen à Paris</i> .....	15
(i) <i>Partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en vacances</i> .....	16
(j) <i>Partenariat avec la FOL74 pour l'organisation de séjours d'été</i> .....	16
(k) <i>Aide à la formation BAFA et BAFD</i> .....	16
(l) <i>Festival BD Des montages et des bulles : ateliers dessin et bandes dessinées</i> .....	17
B. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	17
(m) <i>Développement du nombre de places en accueil petite enfance</i> .....	17
(n) <i>Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation</i> .....	18
(o) <i>Local jeunes</i> .....	18
(p) <i>Réalisation d'un espace pour le personnel au sein de la crèche Les coccinelles</i> .....	18
(q) <i>Sinistre sur le bâtiment de la crèche et du siège du SISAM</i> .....	19
(r) <i>Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »</i> .....	19
(s) <i>Acquisition d'un parking vélo</i> .....	19
<b>II. LES ORIENTATIONS POUR L'ANNEE 2025</b> .....	<b>19</b>
A. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	19
(a) <i>La petite enfance</i> .....	19
(b) <i>L'enfance et la jeunesse</i> .....	20
(t) <i>Développer un parcours de prévention</i> .....	23
(u) <i>Le partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en séjour</i> .....	23
(a) <i>Collaboration avec la FOL74 pour l'offre de séjours d'été</i> .....	23
(b) <i>Renouvellement du voyage scolaire citoyen à Paris pour tous les CM2 du territoire</i> .....	24
(v) <i>Subvention d'aide à la formation BAFA et BAFD</i> .....	24
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	25
(a) <i>Augmentation du nombre de places en accueil petite enfance</i> .....	25
(b) <i>Bâtiment Les coccinelles : suivi du sinistre</i> .....	25
(c) <i>Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »</i> .....	25
(d) <i>Réalisation d'un espace pour le personnel - locaux pour le siège du SISAM</i> .....	25
(e) <i>Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation</i> .....	26
(f) <i>Un nouveau groupe scolaire livré à SCIEZ</i> .....	26



## Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux syndicats de communes ayant au moins une commune de plus de 3500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et son personnel et la gestion de la dette.

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Il ne donne pas lieu à un vote.

## I L'année 2025

### A. L'environnement international

L'économie mondiale devrait rester résiliente malgré des difficultés considérables, selon la dernière édition des Perspectives économiques de l'OCDE. La croissance du PIB mondial devrait atteindre 3.3 % en 2025 et en 2026, contre 3.2 % en 2024.

Au sein des économies de l'OCDE, l'inflation devrait continuer de diminuer, passant de 5.4 % en 2024 à 3.8 % en 2025 puis à 3.0 % en 2026, grâce à l'orientation restrictive persistante de la politique monétaire dans la plupart des pays. L'inflation globale est déjà revenue au niveau des objectifs fixés par les banques centrales dans près de la moitié des économies avancées et près de 60 % des économies de marché émergentes.

La situation du marché du travail s'est progressivement détendue, même si le chômage reste bas par rapport aux niveaux observés par le passé. La forte progression des salaires nominaux et la poursuite de la désinflation ont renforcé le revenu réel des ménages. La croissance de la consommation privée reste néanmoins atone dans la plupart des pays, compte tenu de la faiblesse de la confiance des consommateurs. Les échanges mondiaux se redressent en volume et devraient augmenter de 3.6 % en 2025.

Les perspectives de croissance varient sensiblement suivant les régions. Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait s'établir à 2.8 % en 2025, avant de diminuer à 2.4 % en 2026. Dans la zone euro, le redressement des revenus réels des ménages, la situation tendue des marchés du travail et les réductions des taux d'intérêt directs continuent de soutenir la croissance économique. La croissance du PIB devrait être de 1.3 % en 2025 et 1.5 % en 2026. Au Japon, le taux de croissance devrait être de 1.5 % en 2025, avant de diminuer à 0.6 % en 2026. Le ralentissement de l'activité devrait se poursuivre en Chine, où la croissance du PIB devrait s'établir à 4.7 % en 2025 et à 4.4 % en 2026.

« L'économie mondiale a fait preuve de résilience. L'inflation a continué de converger vers les objectifs des banques centrales, tandis que la croissance est restée stable », a déclaré le Secrétaire général de l'OCDE, Mathias Cormann. « Des difficultés considérables subsistent. Les tensions géopolitiques constituent une source de risques à court terme, les ratios d'endettement publics sont élevés, et les perspectives de croissance à moyen terme sont très faibles. Les pouvoirs publics doivent préserver la

stabilité macroéconomique, en procédant à un assouplissement de la politique monétaire soigneusement calibré pour garantir que les tensions inflationnistes soient durablement jugulées, et en mettant en œuvre une politique budgétaire qui permette de reconstituer les marges de manœuvre budgétaires nécessaires pour financer les dépenses futures. Afin de renforcer la productivité et les fondamentaux de la croissance, nous devons améliorer l'enseignement et accroître les efforts visant à développer les compétences, supprimer les contraintes excessives qui entravent l'investissement des entreprises, et remédier à l'augmentation structurelle des pénuries de main-d'œuvre. »

Les Perspectives mettent l'accent sur l'incertitude persistante. Une intensification des conflits en cours au Moyen-Orient pourrait perturber le fonctionnement des marchés de l'énergie et avoir des effets négatifs sur la confiance et la croissance. Une intensification des tensions commerciales pourrait entraver la croissance des échanges. Des surprises défavorables liées aux perspectives de croissance ou à la trajectoire de désinflation attendue pourraient provoquer des corrections déstabilisantes sur les marchés financiers. La croissance pourrait cependant aussi se révéler plus forte que prévu. Une amélioration de la confiance des consommateurs, suite par exemple à un redressement du pouvoir d'achat plus rapide qu'anticipé, pourrait stimuler les dépenses. Une résolution rapide des grands conflits géopolitiques pourrait aussi renforcer la confiance et faire baisser les prix de l'énergie.

Face à ces difficultés, les Perspectives soulignent la nécessité de réduire durablement l'inflation, de remédier aux tensions budgétaires croissantes et de remédier aux pénuries de main-d'œuvre, afin de réduire les obstacles structurels à une accélération de la croissance tendancielle.

Des mesures budgétaires décisives s'imposent pour assurer la viabilité des finances publiques, et permettre aux pouvoirs publics de disposer des ressources nécessaires pour faire face à de futurs chocs et à de futures tensions sur les dépenses. La stabilisation du poids de l'endettement doit reposer avant tout sur un renforcement des efforts déployés à court terme pour maîtriser la croissance des dépenses, optimiser les recettes et mieux définir des trajectoires crédibles d'ajustement à moyen terme.

Des réformes structurelles ambitieuses s'imposent pour stimuler la faible croissance de la production potentielle. Les pouvoirs publics doivent notamment prendre des mesures pour améliorer l'enseignement et le développement des compétences, ainsi que pour réduire les contraintes inhérentes aux marchés des produits et du travail qui limitent les possibilités d'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre.

## **B. Sur le plan national**

### **(a) Le projet de loi de finances pour 2025**

Le 4 décembre 2024, le Sénat avait ajourné ses travaux sur le projet de loi de finances pour 2025 à la suite de la motion de censure votée par les députés contre le gouvernement et de la démission du Premier ministre Michel Barnier.

### **(b) Une loi spéciale en Conseil des ministres**

Un projet de loi spéciale a été présenté le mercredi 11 décembre 2024 en Conseil des ministres, afin en particulier de permettre à l'État de continuer à prélever les impôts et d'assurer la continuité des services

publics et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau gouvernement et au vote d'une nouvelle loi de finances pour 2025 par le Parlement en début d'année prochaine.

Quand un projet de loi de finances ne peut pas être promulgué avant le 1er janvier, l'article 45 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) permet en effet au gouvernement de déposer un tel projet de loi temporaire.

En attendant de voter un nouveau texte budgétaire pour l'an prochain, les autorisations d'engagement ouvertes par la loi de finances initiale de 2024 ont été reconduites au 1er janvier.

Faute de vote sur un texte budgétaire à temps avant la fin de l'année, le budget initial de 2024 a été reconduit à l'identique pour 2025 par un décret publié au Journal officiel ce mardi 31 décembre. En attendant l'adoption d'un nouveau budget, le gouvernement a reconduit au 1er janvier les autorisations d'engagement ouvertes par la loi de finances initiale de 2024.

Dans la présentation de son projet de budget pour 2025, le précédent gouvernement de Michel Barnier avait indiqué que cela correspondait à des dépenses de l'État de 492,9 milliards d'euros. Ces crédits sont plus élevés que ce que prévoyait le précédent gouvernement qui planchait sur des économies de plus de 7 milliards d'euros par rapport au budget initial de 2024, dans l'espoir de réduire le déficit.

### **(c) Un budget à la mi-février ?**

L'examen du projet de loi de finances, interrompu par la censure du gouvernement Barnier après son utilisation du 49.3 pour faire passer son texte sans vote, devrait reprendre en début d'année. En attendant, une loi spéciale a été votée fin décembre pour permettre à l'État de continuer à lever l'impôt et de pouvoir faire des emprunts sur les marchés.

Le nouveau premier ministre, François Bayrou, avait dit, le 19 décembre, espérer l'adoption d'un budget « à la mi-février » sans toutefois être « sûr d'y arriver ». Il avait indiqué qu'il repartirait de « la copie qui a été votée » au Parlement avant la censure de son prédécesseur, Michel Barnier.

## **II Retour sur l'année 2024**

### **A. Les évolutions pour le SISAM**

Le début d'année 2024 a été marqué par la situation de l'Association Bas Chablais Jeunes. L'association qui a établi son siège social à Margencel a en effet alerté le SISAM sur sa situation critique en abordant dès le mois de janvier un risque de dissolution.

En conséquence, les élus du SISAM après avoir gelé l'organisation de séjours par l'association en 2023 ont décidé de contenir le budget alloué à l'ABCJ sur la base de celui qui avait été voté en 2023.

Aussi, le SISAM a affirmé sa volonté de changer ses statuts et de mettre en œuvre une délégation de service public dédiée à l'enfance et à la jeunesse.

### **(a) Le changement de statuts et la prise de nouvelles compétences**

Le SISAM a pour objet de mettre œuvre, de piloter et évaluer le projet intercommunal à l'Enfance et à la Jeunesse et de gérer ou de missionner localement les actions périscolaires et extrascolaires sur le territoire des trois Communes membres.

Afin de gérer les activités « Enfance – Jeunesse », le SISAM a conclu deux conventions d'objectifs et de moyens avec deux associations distinctes : l'ABJC et le Foyer Culturel de Sciez-sur-Léman. Ces conventions arrivent à échéance au 31 août 2025.

Le recours à des conventions d'objectifs et de moyens, assorties du versement de subventions, a fait apparaître des difficultés et l'impossibilité de transférer le risque d'exploitation au délégataire.

Parallèlement, les communes, membre du SISAM, ont souhaité accroître les compétences du SISAM, dans le domaine de l' « Enfance – Jeunesse », en lui transférant deux nouvelles compétences : la compétence « pause méridienne » concernant uniquement l'animation et la surveillance des enfants » et la compétence « gestion d'un équipement récréatif et sportif » à Margencel et de deux équipements de type skate-park appartenant aux communes membres ».

Le 31 octobre 2024, le conseil syndical a approuvé le transfert de compétences et la modification de ses statuts. Les communes de Margencel, Sciez et Anthy-sur-Léman se sont, respectivement, prononcées sur le transfert de compétences, les 5 et 18 novembre ainsi que le 12 décembre 2024, pour une prise d'effet au 1er juillet 2025.

Compte tenu des nouvelles compétences qui seront transférées au SISAM, au 1er juillet 2025, ce dernier a souhaité revoir le mode de gestion des activités « Enfance – Jeunesse » afin de privilégier la performance de l'exploitation, la transparence et un meilleur contrôle du futur exploitant.

Une analyse juridique a été menée afin de comparer les différents montages contractuels envisageables pour la gestion de cette activité de service public, en gestion internalisée, comme en gestion externalisée.

Le contrat de délégation de service public est apparu comme la solution à privilégier eu égard au projet porté par le SISAM en tant que ce contrat permet la mise en place d'un contrat qui fait supporter le risque d'exploitation par le délégataire. Ce contrat sera d'une durée de 3 ans.

Ainsi, le conseil syndical du 19 décembre dernier a approuvé le principe de la gestion déléguée du service public des activités « Enfance – Jeunesse » et validé le lancement de la procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du service selon le planning prévisionnel suivant :

- Lancement de la consultation : 20 décembre 2024
- Remise des candidatures et des offres : 25 février 2025
- Engagement des négociations : Mai 2025
- Remise des offres finales : Juin 2025
- Approbation par le Conseil syndical : 8 juillet 2025
- Signature du Contrat : 21 juillet 2025
- Entrée en vigueur de la convention : 21 juillet 2025
- Début de la Délégation de service public : 1er septembre 2025.

### **(b) Autres événements de l'année 2024**

Au-delà de ces éléments les plus marquants de l'année, d'autres événements ont jalonné cette année 2024 :

Le SISAM a renouvelé pour la cinquième édition son voyage citoyen à Paris pour tous les élèves de CM2 des écoles de Sciez, Anthy et Margencel.

Cette année, les écoles ont choisi d'ajouter des journées pédagogiques à l'événement, donnant ainsi lieu à quatre séjours distincts entre le 25 et le 29 mars 2024 pour 132 jeunes et leurs accompagnateurs.

Il s'en est suivi une très belle soirée de restitution le 23 mai dernier au CAS de Sciez. Les équipes enseignantes et leurs élèves ont présenté de manière libre, originale et imaginative, leur ressenti et leur expérience de ce voyage citoyen devant leurs familles notamment.

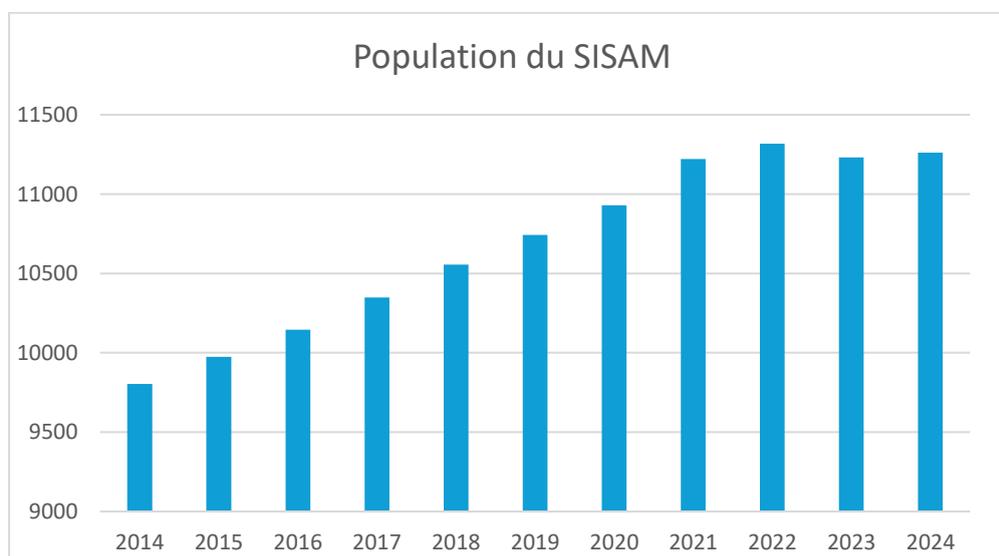
Le vendredi 21 juin s'est déroulée la quatrième édition de -La Journée citoyenne-.

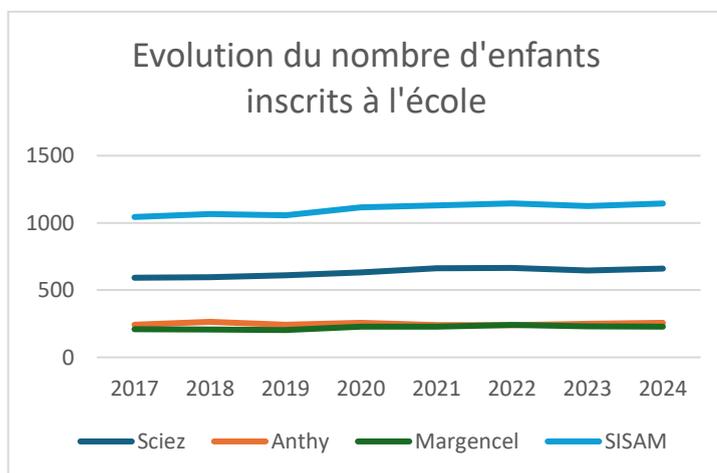
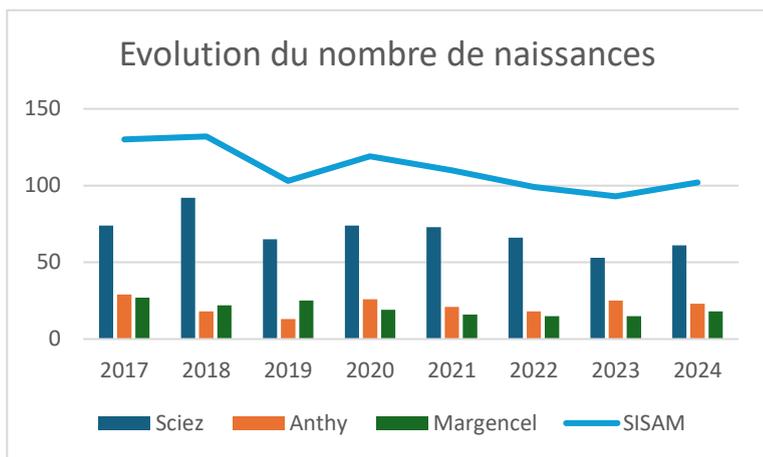
Cet événement annuel, qui s'inscrit dans le Parcours citoyen du SISAM, permet aux élèves de CM1 des 4 écoles du territoire de se réunir et se familiariser avec les valeurs citoyennes. Il met à l'honneur le partenariat associatif mais également la collaboration entre les enseignants et nos parlementaires toujours très impliqués à nos côtés. Cette Journée citoyenne s'adresse aux classes de CM1 comme une première étape de leur découverte des notions de citoyenneté avant de participer l'année suivante au Voyage citoyen à Paris.

Cet été, le SISAM, en collaboration avec la FOL 74, a proposé une offre de séjours à destination des jeunes de 3 à 17 ans. En lieu et place des séjours financés via l'ABCJ, le SISAM a retenu une sélection de voyages qu'il a financé jusqu'à 50%. Une initiative pour offrir aux enfants de Sciez, d'Anthy et de Margencel la possibilité de vivre un été inoubliable tout en allégeant le coût financier pour les familles.

Pour ceux qui étaient sur notre territoire au mois de juillet, la nouvelle édition de la Skatepark Session, organisée par le moniteur de skateboard Nicolas Droz pour le SISAM, a été reconduite. De nombreux amateurs et professionnels de skate se sont réunis dans une ambiance festive pour s'initier au skate ou assister à des démonstrations de figures.

### (c) Les données statistiques





(d) Evolution des données des accueils de loisirs

Evolution des accueils « périscolaires » SISAM 2020-2024								
Evolution des statistiques des accueils "périscolaires" SISAM 2020-2024 - ABCJ & Foyer Culturel								
Moyenne des présences (juillet-mars)	Accueils sur Margencel		Interco Mercredis	Accueils sur Anthy		Accueils sur Sciez		
	ALAE matin	ALAE soir		ALAE matin	ALAE soir	ALAE matin	ALAE soir	Mercredis
<b>2020-2021</b>	15,5	38,9	24,5	11.8	28.8	36	81	73
<b>2021-2022</b>	12.3	43.6	32.9	12.2	34.3	51	94	70
<b>2022-2023</b>	14.7	42.3	39.2	17.2	39.8	50	92	65
<b>2023-2024</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>20</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>116</b>	<b>58</b>

Evolution des statistiques des accueils "vacances" - enfance SISAM 2020-2024							
Moyenne des présences (juillet-mars)	Accueils intercommunaux de l'ABCJ				Accueils intercommunaux du FCS		
	Été	Automne	Fin d'année	Hiver	Été	Automne	Hiver
<b>2020-2021</b>	35,5	38.7	26.2	33.4	52	44	44
<b>2021-2022</b>	44.8	38.4	26.8	39.4	66	46	52
<b>2022-2023</b>	40	33.7	27.2	39.2	60	52	
<b>2023-2024</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>35.6</b>	<b>46</b>	<b>63</b>	<b>62</b>

En 2024, la population des communes du SISAM affiche une progression modeste (+0,26%). Cette légère augmentation s'accompagne d'une hausse des naissances (+9) ainsi qu'une augmentation des enfants scolarisés (+19). Il est à noter que ces chiffres de population fournis par l'INSEE seront prochainement mis à jour grâce au recensement de la population prévu en janvier 2025.

Dans le domaine des accueils périscolaires et de loisirs, les tendances sont contrastées.

Les services de garderie (matin et soir) continuent de répondre à une forte demande, soulignant leur rôle essentiel pour les familles.

L'accueil de loisirs du mercredi enregistre une baisse de fréquentation potentiellement influencée par les nouvelles modalités d'inscription (journée/demi-journée) ou par une plus grande autonomie des enfants. De plus, un sondage mené par le Foyer Culturel révèle que certaines familles jugent les tarifs trop élevés. La fréquentation estivale a également diminué principalement en raison du non-renouvellement de la convention avec les communes d'Yvoire et d'Excenevex et de l'augmentation des tarifs pour les enfants hors SISAM.

Enfin, les inscriptions sur les vacances de Noël ont connu une forte baisse principalement en raison des contraintes du calendrier.

Ces évolutions soulignent la nécessité d'ajuster les services pour mieux répondre aux attentes des familles, tout en prenant en compte leurs contraintes financières et les réalités organisationnelles des communes.

#### **(d) Analyse de l'endettement**

Le SISAM a eu recours à l'emprunt pour la réalisation du bâtiment accueillant la crèche les Coccinelles et le siège du SISAM en 2015.

Il se compose de deux emprunts distincts :

- L'emprunt de 500 000 € se termine le 25/04/2028.
- L'emprunt de 1 000 000 € se termine le 02/05/2030.

A ce jour, le capital restant dû est de 617 166.66 €. La dernière échéance est fixée au 02/05/2030.

## BUDGET PRINCIPAL

### SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
SISAM N°1	CRECHE caisse épargne 1 000 000 €	9158725	1 000 000.00 €	291 430.98 €	89 890.08 €
<b>Total SA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES</b>			<b>1 000 000.00 €</b>	<b>291 430.98 €</b>	<b>89 890.08 €</b>

### SOC CREDIT AGRICOLE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dette en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
SISAM N°2	CRECHE - CA - 500 000 €	00000796857	500 000.00 €	216 086.24 €	38 304.04 €
<b>Total SOC CREDIT AGRICOLE</b>			<b>500 000.00 €</b>	<b>216 086.24 €</b>	<b>38 304.04 €</b>

<b>Total BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>1 500 000.00 €</b>	<b>507 517.22 €</b>	<b>128 194.12 €</b>
-------------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------

Etat par prêteur pour l'exercice 2025.:

Emprunt	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<b>Caisse épargne 1 000 000 €</b>	89 890.08	89 890.08	89 890.08	44 944.65	0.00	0.00	0.00
<b>CA- 500 000 €</b>	38 304.04	38 304.04	38 304.04	38 304.04	38 304.04	38 303.95	0.00
<b>Total en Euros</b>	128 194.12	128194.12	128 194.12	83 248.69	38 304.04	38 303.95	0.00

(e) Evolution du personnel en équivalent temps plein (ETP) affecté au SISAM

	2024	2025
<b>Postes</b>	1 ETP de directrice en CDI	<b>1 ETP de directrice en CDI</b>
	0.8 ETP assistante administrative CDD	<b>0.8 ETP assistante administrative en CDD</b>
<b>Total</b>	<b>1.8 ETP</b>	<b>1.8 ETP</b>

Cette année 2024 n'a pas connu de changement au sein de l'administration, Adeline TORNIER et Nelly BOISTARD continuent à mener à bien leurs missions au sein du SISAM

## **I. Bilan des actions mises en œuvre en 2024**

### **A. Section de fonctionnement**

#### **(a) La délégation de service public petite enfance**

Depuis le 1er janvier 2021, le SISAM a confié par délégation de service public la gestion de la structure de petite enfance intercommunale "Les Coccinelles" à l'association Léo Lagrange. Cette concession de service public implique la gestion et l'exploitation de cet équipement intercommunal ainsi que les missions de service public qui lui sont attachées. Cette délégation de service public court jusqu'en août 2025.

Le travail de renouvellement de la DSP est d'ores et déjà engagé. Pour nous accompagner dans cette démarche, les cabinets COFIDEST, Conseil d'Affaires Publiques (CAP) et ADVIZI déjà investis dans la mise en œuvre du premier contrat sont à nouveau sollicités.

Ces cabinets nous ont recommandé de procéder par avenant sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2025, puis de procéder au renouvellement de DSP à compter du 1er janvier 2026.

Ainsi un avenant de quatre mois va être proposé au concessionnaire actuel.

#### **(e) Les conventions d'objectifs du Foyer Culturel de Sciez et de l'Association Bas Chablais Jeunes**

La mise en place d'une délégation de service public sur les actions enfance et jeunesse portées par ces deux opérateurs a été développée en 2024 et lancée à la fin de l'année. Cependant, au cours de l'année 2024, des conventions d'objectifs et de moyens ont été contractualisées.

##### **Le Foyer Culturel de Sciez**

La convention avec l'association Foyer Culturel de Sciez a été conclue du 1er janvier au 31 décembre 2024 pour les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Sciez ;
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée sur Sciez ;
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires ;
- Des actions jeunesse pour les 14-17 ans

L'ensemble des actions inscrites dans la convention a été mené à bien tant sur plan quantitatif, à savoir le nombre d'enfants accueillis et d'actions réalisées que sur le plan qualitatif par le respect du Projet Educatif du Territoire (PEDT).

Pour rappel, le 30 août 2023 l'animateur jeunesse a souhaité mettre fin à cette mission. Il s'en est suivi une réflexion pour s'assurer de la cohérence entre les besoins repérés sur le territoire et le recrutement à venir sans suite à ce jour.

## L'Association Bas Chablais et Jeunes

En ce qui concerne l'Association Bas Chablais et Jeunes, les carences apparues en 2023 tant au niveau du bilan des actions réalisées que des bilans financiers de l'association se sont confirmées au cours de l'année 2024. Il en a résulté un gel des actions séjours, une incapacité à construire un budget prévisionnel pour l'année 2024 et à valider un bilan financier de l'année 2023.

L'association ayant fait part au SISAM de difficultés financières au tout début de l'année 2024, une nouvelle convention annuelle n'a pu être conclue dans un premier temps. Cependant, l'association a continué la mise en œuvre de ses actions enfance et jeunesse au profit du SISAM ce qui a permis une continuité des services sur le territoire. Ainsi, lors du Débat d'Orientation Budgétaire de janvier 2024, les membres du Conseil Syndical ont approuvé un budget prévisionnel égal à celui de l'année 2023, sans le budget alloué aux séjours.

L'année 2024 a été l'objet de deux conventions avec l'ABCJ :

Une première convention de 3 mois permettant de financer l'ensemble des coûts au titre des actions menées au cours des mois de janvier, février et mars 2024 par l'Association Bas Chablais Jeunes a été signée puis suivie d'une seconde convention établie avec l'association pour la période du 1er avril au 31 décembre 2024.

Les deux conventions conclues avec l'ABCJ ont eu pour objet les offres de service suivantes :

- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) à Anthy
- Accueil de loisirs associé à l'école (garderie du matin et du soir) sur Margencel
- Accueil intercommunal du mercredi à la journée à Anthy ou Margencel
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires
- Relais Petite Enfance
- Des actions jeunesse 11 -14 ans
- Accueil sur le temps du midi des élèves du collège Théodore Monod
- La ludothèque et ses permanences

En septembre 2023, Emilie CURTET a pris le poste d'animatrice du Relais Petite Enfance resté sept mois vacant. Elle a quitté ses fonctions en juin 2024. Le 12 septembre 2024, Karine SAELENS a repris cette mission pour décider de ne pas poursuivre un mois plus tard durant sa période d'essai.

Déjà alerté par les présentations de l'ABCJ lors des dernières commissions animations, cette situation a été l'occasion pour le SISAM de questionner la façon dont les missions de ce RPE étaient menées. De nombreuses rencontres ont été menées, auprès de la CAF qui est notre partenaire, mais également avec les assistantes maternelles et Karine SAELENS. Ainsi, bien qu'une convention ait été signée en fin d'année 2024 pour que ce Relais Petite Enfance soit porté par le Foyer Culturel de Sciez, les objectifs de cette action ont été revus et ajustés pour répondre pleinement aux besoins du territoire et à la définition d'un Relais Petite Enfance.

Le 28 novembre 2024, l'Association Bas Chablais Jeunes et le Foyer Culturel de Sciez ont acté au sein de leurs conseils d'administration respectifs la fusion / absorption de l'ABCJ par le Foyer Culturel de Sciez.

## **(f) Développer un parcours de prévention**

Au cours de l'année 2023, la commission animation et la commission PEDT se sont emparé de ce projet pour construire un parcours de prévention cohérent et en accord avec les objectifs retenus dans le Projet Educatif du Territoire (PEDT) du SISAM.

Monsieur Jacques DEBUIRE, président de l'association -La cause des femmes - nous a accompagné dans notre démarche. Les actions définies avec les différents partenaires et intervenants, doivent devenir pérennes et s'inscrire dans ce parcours. Cela permettra de toucher chaque tranche d'âge avec des actions et des thèmes adaptés à chacun. Ainsi, les enfants au cours de leur parcours scolaire du CP à la 3ème recevront les apports de prévention correspondant aux besoins repérés.

Cette année 2024 était trop dense en projets pour nous permettre de faire avancer notre parcours prévention comme souhaité.

## **(g) La journée citoyenne**

Pour la quatrième année consécutive, -La Journée citoyenne- du SISAM s'est déroulée le vendredi 21 juin au niveau du stade de foot de Sciez. Cet événement annuel s'inscrit dans le Parcours citoyen du SISAM. Il permet aux élèves de CM1 de se réunir et se familiariser avec les valeurs citoyennes, les valeurs qui fondent notre société. Il met à l'honneur le partenariat associatif mais également la collaboration entre les enseignants et nos parlementaires toujours très impliqués à nos côtés.

Au cours de cette journée, placée sous le signe de la convivialité, les élèves de CM1 des trois communes ont participé à différents ateliers animés par des associations locales (Les Black Panthers, la FFSS74, la CPTS du Bas Chablais ou encore l'association des Artistes de la Région du Léman) autour de valeurs citoyennes de partage, d'égalité Femme-Homme et de solidarité. Ils ont également découvert des pratiques éco-responsables autour du défi du pique-nique zéro déchet.

Cette Journée citoyenne s'adresse aux classes de CM1 comme une première étape de leur découverte des notions de citoyenneté avant de participer l'année suivante au Voyage citoyen à Paris. Ainsi, les élèves ont eu le plaisir de rencontrer nos parlementaires, les Maires des 3 communes du SISAM et de se voir remettre le diplôme du petit citoyen.

## **(h) Le voyage citoyen à Paris**

Organiser ce voyage citoyen à Paris pour tous les élèves de CM2 des écoles de Sciez, Anthy et Margencel est un engagement envers la jeunesse. Cette année 2024, les écoles ont choisi d'ajouter des journées pédagogiques à l'événement, donnant ainsi lieu à quatre séjours distincts entre le 25 et le 29 mars 2024. Ce périple citoyen a offert à 132 jeunes et leurs accompagnateurs, l'opportunité de découvrir les institutions de notre pays et d'échanger avec des représentants de la Nation.

Au Sénat, ils ont été chaleureusement accueillis par Cyril Pellevat, Sénateur de la Haute-Savoie que les élèves avaient eu le privilège de rencontrer le 08 mars dernier. M. Pellevat était venu à leur rencontre en classe leur présenter la fonction de parlementaire, le rôle du Sénat et répondre à leurs questions.

A l'Assemblée nationale, c'est Anne-Cécile Violland, Députée de la 5ème circonscription de Haute-Savoie qui leur a fait l'honneur de les recevoir. Enfin, lors de la cérémonie du ravivage de la flamme du soldat inconnu, ils étaient accompagnés par Sylvaine Noël, Sénatrice de la Haute-Savoie. Ce voyage a également été l'occasion de visiter le musée de l'Armée et le dôme des Invalides. De plus, selon les choix de chaque école, les élèves ont pu découvrir des sites emblématiques de Paris tels que le Château de Versailles, la tour Eiffel, le musée du Louvre ou encore profiter d'une croisière en bateaux mouches sur la Seine.

La soirée de restitution de ce voyage citoyen qui s'est tenue le 23 mai dernier au CAS de Sciez a été l'occasion pour les élèves de présenter leur expérience devant leurs familles. En clôture de cet événement, les élèves de chaque classe se sont vu remettre un diplôme pour leur participation à la cérémonie de la flamme, soulignant ainsi leur engagement civique.

### **(i) Partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en vacances**

Cette année encore une somme a été versée à l'association FOL74 dans le cadre de la convention qui la lie au SISAM pour la participation des enfants du territoire au départ en vacances. Une subvention de 10 € par enfant et par nuitée est octroyée aux familles du territoire.

### **(j) Partenariat avec la FOL74 pour l'organisation de séjours d'été**

Depuis deux ans, le SISAM soutient les familles du territoire en offrant une aide financière de 10€ par jour et par enfant pour tous les voyages de la FOL répertoriés dans le catalogue de l'UFOVAL.

Cette année 2024, le SISAM a élargi son soutien en ajoutant une sélection de voyages qu'il a financé jusqu'à 50% (selon les revenus familiaux). Une initiative qui a offert à 32 enfants de Sciez, d'Anthy et de Margencel un bel été tout en allégeant le coût financier pour les familles.

Les propositions étaient multiples :

Pour les plus jeunes, un séjour aventure à Annecy, axé sur la découverte de la nature et de ses merveilles. Les enfants ont pu explorer la faune et la flore, dans le cadre d'une expérience enrichissante et ludique.

Pour les enfants âgés de 8 à 10 ans, ce fut à Chamonix à la découverte de la beauté des sommets. Ils ont pu s'immerger dans un environnement naturel exceptionnel, pratiquer des activités en plein air, profiter de la montagne et ses merveilles.

Pour les adolescents de 8 à 17 ans : ce fut à Hendaye avec la pratique d'activités aquatiques, la découverte du Pays Basque et la farniente à la plage, à Paris en immersion « sportive » au cœur des Jeux Olympiques pour vivre une expérience dynamique et unique, ou encore à Barcelone et Port Aventura pour un découverte culturelle.

Ainsi, le SISAM a offert aux enfants de ses trois communes des aventures passionnantes et divertissantes dans le but de favoriser leur épanouissement personnel et de les encourager à découvrir le monde qui les entoure. Deux objectifs communs à l'ensemble des services et actions que portent les élus du SISAM à destination de la petite enfance, à l'enfance et à la jeunesse.

### **(k) Aide à la formation BAFA et BAFD**

Notre territoire rencontre des difficultés de recrutement des agents au sein des équipes d'animation et de remplacement. La mise en œuvre d'actions d'accompagnement et de financement à la formation au BAFA et au BAFD apporte une réponse concrète à cette difficulté. Nos opérateurs sur le territoire nous ont fait remonter l'information selon laquelle, les effets positifs sur les recrutements et le niveau de diplômes des candidats s'améliorent.

Le B.A.F.A. permet d'encadrer des enfants et des adolescents dans le cadre de structures d'Accueil Collectif de Mineurs avec ou sans hébergement. Délivré par le ministère de la Jeunesse et des Sports, ce brevet n'est pas un diplôme professionnel mais procure une garantie aux employeurs des compétences requises pour encadrer un public jeune en toute sécurité.

Cette année 2024, quatre candidats se sont engagés dans des formations visant à l'obtention du BAFA et du BAFD. Deux candidats ont validé leur stage théorique et leur stage pratique au cours de l'année (un BAFA et un BAFD). Les deux autres achèveront prochainement leur cursus de formation (un BAFA et un BAFD également).

### **(l) Festival BD Des montages et des bulles : ateliers dessin et bandes dessinées**

En partenariat avec les organisateurs du Festival BD « Des montagnes et des bulles » de la ville de Sciez, le SISAM a organisé des interventions d'auteurs pour les enfants du territoire pendant les temps d'accueil de loisirs des vacances d'automne.

L'année passée, les enfants des accueils du SISAM, ABCJ et Foyer Culturel de Sciez, avaient eu l'occasion d'assister à un spectacle de marionnettes des Crazy Comics Puppets. Le spectacle de la troupe de Rodrigue, illustrateur renommé de bandes dessinées, mettait en scène les personnages emblématiques de Cubitus et ses amis Sénéchal et Sémaphore.

Cette année, les jeudi 24 et vendredi 25 octobre derniers, des auteurs sont venus directement à la rencontre des enfants dans les centres de loisirs pour les initier au dessin.

Pour les plus jeunes, l'illustrateur thononais Tanguy Loridant a animé un atelier d'illustration autour de son livre pour enfants « Fait d'hiver » paru aux éditions Boules de neige. Après avoir présenté les croquis originaux de son ouvrage, il a enseigné à 42 enfants de maternelle comment dessiner une tête de loup à partir d'un triangle ou une tête d'ours à partir d'un rond. A la fin de la séance, avec l'aide de Tanguy, les apprentis illustrateurs ont eu l'occasion de créer leur propre personnage.

Les 48 enfants de primaires ont, quant à eux, participé à un atelier de bande dessinée animé par Rodrigue et MiKL, créateurs de nombreuses œuvres. Ces auteurs, dessinateurs et coloristes de la BD historique « Sciez-sur-Léman - Une épopée chablaisienne » parue en janvier 2024 ont initié les enfants aux fondamentaux du dessin. Les participants ont pu s'exercer à diverses techniques pour réaliser des personnages, des décors, les mettre en couleur, créer des ombres et des reflets. A la fin de cet atelier, les enfants ont collectivement donné vie à un animal fantastique issu de leur imagination. Lors de la seconde demi-journée, ces mêmes enfants ont participé à un atelier manga animé par le scénariste et dessinateur Romain Huet. Ils ont ainsi découvert d'autres techniques et conseils pour modéliser des visages à la manière du manga.

## **B. Section d'investissement**

### **(m) Développement du nombre de places en accueil petite enfance**

Le besoin de développer les modes de garde reste important sur notre territoire. Chaque année, de nombreuses inscriptions en crèche ne sont pas pourvues. Le projet des élus du SISAM d'étendre cette offre de garde par la création de trois structures multi-accueil réparties sur le territoire demeure un objectif prioritaire.

Au cours de cette année, chaque commune a recherché et identifié les possibilités foncières pertinentes sur son territoire. Ainsi, un projet propre à chaque site est aujourd'hui identifié et bien avancé. Une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage a accompagné le SISAM dans cette démarche.

Les trois sites identifiés sur les communes du SISAM ont fait l'objet au cours de l'année 2024 d'une étude spécifique pour affiner chaque projet dans sa singularité.

### **(n) Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation**

Les principaux travaux liés à la construction des skate-parks sont achevés sur les sites de Sciez et d'Anthy.

Un projet d'aménagement d'un espace ludique et sportif a été initié sur la commune de Margencel. Les services techniques de la ville de Margencel se sont associés au SISAM pour réaliser différents travaux dans le cadre de ce dossier.

Ainsi, au cours de l'année, le site retenu pour réaliser ce projet a été l'objet de différentes interventions. Le terrain de tennis a été enlevé, ainsi que les grillages qui le ceinturait. Le sondage du sol a été réalisé. Une barrière de protection sur la limite du site avec le terrain de tennis en contre bas a été mise en place.

A ce jour, l'état d'avancement du projet a permis de valider les composants qui seront installés et leur agencement. Une partie est réservée aux éléments de sport. La seconde est, elle, dédiée à des jeux sportifs et ludiques pour les enfants. Des bancs et tables sont réparties sur l'espace disponible. Il a été proposé de recourir à un sol souple autour des éléments de sport pour faciliter l'entretien et d'engazonner le reste. Deux zones de jeux seront dans des espaces clos recouverts d'écorces fines.

Ce projet se veut évolutif. Il est souhaité ne pas trop encombrer l'espace tout en se gardant la possibilité d'ajouter des éléments au fil du temps. Ainsi, le chalet en place pourrait être rénové et amélioré en aménageant l'avancée de toit déjà existante. Des arbres seront également plantés à l'automne pour créer des zones d'ombre.

Le souhait du SISAM est de respecter chaque site dans sa singularité. Ici, l'harmonie avec les espaces verts est recherchée.

### **(o) Local jeunes**

Le local appelé La Ruche était en mauvais état et mal agencé. Des travaux ont été faits par la commune de Sciez pour rendre indépendant les accès à ce lieu dédié à la jeunesse. Un nouveau cabinet de toilette a été installé, une cuisine montée et une remise à neuf des murs et stores a été faite en 2024.

### **(p) Réalisation d'un espace pour le personnel au sein de la crèche Les coccinelles**

Les élus du SISAM souhaitent améliorer les conditions de travail des agents de la crèche. La mutualisation du bâtiment ne permet pas toujours un temps de repos ou de pause déjeuner adéquat. Aussi, la proposition inscrite au précédent DOB d'acquérir une structure de type chalet et de l'implanter sur le côté gauche du bâtiment n'a pas pu être concrétisée. En effet, cette proposition n'est pas compatible avec les règles d'urbanisme en vigueur.

Cet objectif étant prioritaire pour les élus du SISAM, une autre proposition a été faite, validée et engagée en 2024. Ainsi, en janvier 2025 débiteront des travaux d'agrandissement de la crèche les Coccinelles.

Une extension de 28m<sup>2</sup> sera construite dans la prolongation de l'aile nord du bâtiment. Cet espace sera entièrement dédié au personnel de la crèche leur offrant ainsi un meilleur confort lors des temps de pause et davantage d'espace de stockage. Parallèlement, le vaste hall du bâtiment sera réaménagé. Il disposera d'une zone d'accueil et inclura une bibliothèque spécialement conçue pour les tous petits. Enfin, l'espace administratif à l'étage qui accueille les bureaux du SISAM, en partie mutualisé avec les agents de la crèche, sera réaménagé pour créer un bureau supplémentaire améliorant ainsi l'organisation des services.

### ***(q)* Sinistre sur le bâtiment de la crèche et du siège du SISAM**

La fin de l'année a permis de clôturer une démarche entreprise auprès des assurances depuis juillet 2021.

En effet, les dommages sont apparus dès 2021 à l'intérieur de la crèche au rez-de-chaussée ainsi que sur la façade nord-ouest du bâtiment. Le SISAM n'ayant pas souscrit de garantie dommage-ouvrage, les démarches avec les entreprises et leurs assurances ont été particulièrement longues et complexes.

### ***(r)* Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »**

Ce projet de création d'un portail pour sécuriser les lieux et assurer que les familles aient un accès privilégié aux places de parking de la crèche est toujours jugé nécessaire. Cependant, ces travaux n'ont pas été entrepris cette année.

### ***(s)* Acquisition d'un parking vélo**

L'achat d'un parking dédié aux vélos devant la crèche des coccinelles pour permettre le développement des déplacements doux a été réalisé.

## **II. Les orientations pour l'année 2025**

### **A. Section de fonctionnement**

En 2025, deux Délégations de Service Public vont être mises en œuvre :

#### ***(a)* La petite enfance**

L'activité de la crèche est régie par une délégation de service public jusqu'en août 2025. Un avenant sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2025, sera présenté au conseil syndical en début d'année.

La démarche de renouvellement de la DSP est d'ores et déjà commencé pour une mise en œuvre au 1er janvier 2026. La question de l'intégration du Relais Petite enfance sera posée.

Pour la durée de l'année 2025, il est confié au Foyer Culturel de Sciez. Il faudra donc se positionner sur son maintien au Foyer Culturel ou à son intégration à la Délégation de Service Public de la petite enfance.

Pour le budget 2025 une subvention de 251 135 € sera inscrite au budget pour la période du 1er janvier au 31 août, somme à laquelle il faudra ajouter le montant de l'avenant sur la période du 1er septembre au 31 décembre 2025. Soit la somme de 128 118 €. Soit au total 379 253 €

Cette année 2025 marquera les dix ans de la crèche les coccinelles.

Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur cette offre de service aux familles du SISAM ainsi que les métiers de la Petite enfance.

## **(b) L'enfance et la jeunesse**

Jusqu'à présent, les actions périscolaires et extrascolaires étaient prises en charge par deux associations, à leur propre initiative. Eu égard aux enjeux que ces activités représentent et à la volonté du SISAM de répondre à un besoin spécifique, de renforcer son rôle et son pouvoir dans l'organisation des services proposés, le SISAM a souhaité ériger en activité de service public la gestion de ces activités et ainsi modifier le cadre de leur fonctionnement sur la base d'un cahier des charges précis.

### **Une Délégation de Service Public**

Cette réflexion a été menée, parallèlement à une volonté des trois Communes membres de transférer au SISAM, d'une part, une partie de la compétence « Pause méridienne », à savoir animation et organisation des activités éducatives durant la pause méridienne et surveillance des enfants, et d'autre part, la gestion d'un équipement sportif et récréatif, à Margencel, et deux équipements de type skate-park, situés à Sciez et Anthy, à compter du 1er juillet 2025. A la suite de l'avis du CST du Centre de gestion 74, le SISAM a délibéré et approuvé le transfert de compétences et la modification de ses statuts, le 31 octobre 2024.

Les Communes de Margencel, de Sciez-sur-Léman et d'Anthy-sur-Léman ont, respectivement, approuvé le transfert de compétences et la modification des statuts, par délibération en date du 5 et 18 novembre et 12 décembre 2024.

Le transfert de compétences doit intervenir au 1er juillet 2025.

Le 19 décembre 2024, le Conseil syndical du SISAM a approuvé le lancement d'une délégation de service public portant sur les activités "Enfance-Jeunesse", à compter du 1er septembre 2025, pour une durée de trois ans. Il s'agit donc de déléguer, par voie d'affermage, la gestion de l'activité de service public enfance-jeunesse pour les enfants et adolescents âgés de 3 à 14 ans pour les 3 communes composant le périmètre du SISAM les missions suivantes :

- Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) pour les 3 communes de SCIEZ, ANTHY et MARGENCEL, le matin (7h30 – 8h30) et le soir (16h30-18h30) ;
- Accueil de loisirs du mercredi en période scolaire toute la journée (7h30 – 18h30) ou à la demi-journée (7h30-13h30), pour l'ensemble des enfants de 3 à 11 ans, inscrits dans les écoles primaires des trois Communes membres et aux enfants résidant sur le territoire d'une des trois Communes mais scolarisés dans des écoles primaires extérieures à ces Communes.
- Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires (dont vacances d'été) :
- Pour les enfants âgés de 3 à 11 ans, inscrits dans les écoles primaires des trois Communes membres et pour les enfants résidant sur le territoire d'une des trois Communes mais scolarisés dans des écoles primaires extérieures à ces Communes.
- Pour les jeunes de 11 à 14 ans ou plus sous réserve d'être scolarisé en collège et résidant sur l'une des trois Communes.
- Accueil jeunesse pour les enfants de 10 à 14 ans, scolarisés au collège ou résidant sur l'une des trois Communes et scolarisés dans un collège extérieur, le mercredi après-midi (12h30-17h30), le vendredi soir (17h30-21h30) et le samedi (14h-17h30).
- L'animation et l'organisation des activités éducatives durant la pause méridienne pour les élèves des écoles primaires des trois Communes, hors fourniture et distribution des repas et surveillance des élèves :

- Activités visées ci-dessus à destination des élèves et collégiens résidants sur le territoire et ou porteurs de handicap.

Le montant n'est pas connu à ce jour, nous sommes dans l'attente d'une estimation par notre AMO finances. Le montant connu est une estimation globale de la DSP sur 3 ans estimée à 3 500 000 € HT.

### **Temps méridien et actions jeunesse jusqu'à 25 ans**

A noter que cette DSP intègre le temps méridien. Il s'agira donc d'intégrer également le coût du temps méridien pour la période de septembre à décembre 2025. Le coût se compose du transfert des charges de personnel dédiés jusque-là supporté par les communes.

Pour ce qui est des actions pour une jeunesse qui va jusqu'à 25 ans, ces actions restent à définir. Elles seront portées en dehors de la DSP qui ne considère la jeunesse que jusqu'à 14 ans ou collégien.

### **Les conventions d'objectifs et de moyens**

#### **L'Association Bas Chablais Jeunes**

La convention entre le SISAM et l'ABCJ est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. L'association continue la mise en œuvre de ses actions enfance et jeunesse au profit du SISAM jusqu'à la mise en œuvre de la délégation de services public initié par le SISAM, ce qui permet une continuité des services sur le territoire.

Le conseil syndical du 19 décembre dernier a validé la proposition d'un avenant pour permettre le financement des missions suivantes :

- ALAE de la commune d'Anthy-sur-Léman,
- ALAE de la commune de Margencel
- Accueil intercommunal Mercredi ALSH à Anthy-sur-Léman et Margencel,
- Accueil intercommunal pendant les vacances scolaires,
- Des actions jeunesse 11 -14 ans en semaine,
- Des actions jeunesse 11-14 ans durant les vacances.
- Actions collège,
- La ludothèque.

La durée de l'avenant à la convention est de 3 mois, du 1er janvier 2025 au 31 mars 2025. Cet avenant doit permettre de financer les coûts au titre des actions menées au cours des mois de janvier, février et mars 2025 par l'Association Bas Chablais Jeunes.

La commission finances du 10 décembre 2024 a approuvé la définition du budget 2025 de cet avenant comme suit : Le montant de la subvention pour l'Association Bas Chablais Jeunes retenu pour l'avenant présenté est égal à celui de l'année 2024, soit :  $(311\,192/12) * 3 = 77\,798$  €.

Action	Budget 2024	Budget 2025
RPE	15 421 €	0 €
ALAE Margencel	23 248 €	23 248 €
ALAE Anthy	23 904 €	23 904 €
ALSH Mercredi	59 689 €	59 689 €
Vacances enfance	82 903 €	82 903 €
Vacances jeunesse	47 845 €	47 845 €
Local jeunesse	34 849 €	34 849 €
Action collègue	15 732 €	15 732 €
Séjours	59 199 €	0 €
Ludothèque	23 022 €	23 022 €
<b>Total subvention annuelle</b>	<b>385 810 €</b>	<b>311 192 €</b>

Le montant de la subvention lié à l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2024 est de **77 798 €**.

## **Le Foyer Culturel de Sciez**

Le Relais Petite Enfance est l'objet d'une convention spécifique :

La subvention allouée à la mise en œuvre des actions relatives au Relais Petite Enfance du 1er janvier au 31 décembre 2025 est de **15 421 €**.

### **La convention d'objectifs et de moyens du Foyer Culturel**

Le montant de la subvention 2025 au titre des actions du Foyer Culturel sur la commune de Sciez est de **164 253,74 €** décliné comme suit :

37 745 € pour la période janvier-février 2025

126 508,74€ pour la période de mars à août 2025

Le Foyer Culturel de Sciez et l'Association Bas Chablais et Jeunes ont entamé une procédure de fusion par voie d'absorption.

Ainsi, à compter du mois de mars, le Foyer Culturel reprendra les actions de l'ABCJ.

La demande du Foyer Culturel pour la reprise des actions de l'ABCJ, pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2025 est de **174 192,69€**.

Le montant global estimé de la subvention à allouer au Foyer Culturel de Sciez au titre de la convention d'objectifs et de moyens s'élève alors à 338 446 €, décliné comme suit :

164 253,74 € au titre des actions du Foyer Culturel

+ 174 192,69€ au titre de la reprise des actions de l'ABCJ

Dans le cadre de la fusion-absorption de l'ABCJ par le Foyer Culturel prévue en mars, afin de garantir une transition financière sécurisée et une continuité de service, une subvention a été budgétée pour chacune des deux associations sur cette période. Cette double inscription fera l'objet d'une régularisation ultérieure.

Pour la période de janvier à août 2025 le montant total estimé des subventions pour l'ensemble des actions du SISAM est de 431 665 €.

15421 € (convention RPE sur l'année) + 77 798€ (avenant ABCJ du 1er janvier au 31 mars 2025) + 338 446 € (convention d'objectifs et de moyens Foyer Culturel du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2025) = 431 665 €

Pour l'année 2025, le montant total estimé des subventions pour l'ensemble des actions du SISAM est de 604 665 €.

431 665 € + 173 000 € (montant estimé des actions du 1er septembre au 31 décembre 2025) = 604 665 €.

### **(t) Développer un parcours de prévention**

L'année 2023, a permis de reprendre la construction de ce parcours. Les commissions animation et PEDT se sont emparées de ce projet pour construire un parcours de prévention cohérent et en accord avec les objectifs retenus dans le Projet Educatif du Territoire (PEDT) du SISAM. L'année 2024 aurait dû être l'année de sa mise en œuvre mais les projets trop nombreux ne l'ont pas permis.

Cependant, une intervention au sein des écoles pour des actions liées aux gestes de premiers secours est d'ores et déjà en cours de construction. Aussi, dans le cadre de sa formation au DEJEPS, une animatrice qualifiée au Foyer pourrait s'emparer de cette mission et aider le SISAM dans ce projet.

### **(u) Le partenariat avec la FOL74 sur une aide au départ en séjour**

Les élus du SISAM ont approuvé la reconduction de la convention "aide au départ en vacances "avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Haute Savoie pour favoriser le départ en vacances des enfants et des jeunes des communes du SISAM. L'objectif est d'offrir une égalité de traitement à l'ensemble des enfants du territoire à travers une aide de 10 euros par jour sur le catalogue UFOVAL.

### **(a) Collaboration avec la FOL74 pour l'offre de séjours d'été**

A la suite du gel des séjours de l'ABCJ, ce partenariat initié en 2024 a permis le départ de 32 enfants. Cette offre de séjours pourrait être reconduite et étoffée pour l'été 2025. En effet, si cette collaboration est renouvelée son succès pourrait être plus important.

## **(b) Renouveaulement du voyage scolaire citoyen à Paris pour tous les CM2 du territoire**

La sensibilisation des jeunes à la découverte de nos institutions demeure un objectif du SISAM. Les voyages citoyens qui permettent à toutes les classes de CM2 du territoire de partir à Paris pour visiter le Sénat et l'Assemblée Nationale ont démontré leur pertinence. Ils contribuent à la formation citoyenne. C'est pourquoi, les élus du SISAM souhaitent que ces voyages scolaires soient reconduits.

Pour l'année 2025, il s'agit d'organiser le déplacement de 155 élèves de CM2, soit 23 enfants de plus qu'en 2024. Pour les encadrer, 8 enseignants, 13 parents accompagnateurs et des élus et agents du SISAM seront également présents. Le SISAM financera deux journées et la troisième journée sera financée par l'école. A noter que seule l'école des Crêts ne partira que deux jours.

Trois voyages seront organisés sur la 2ème semaine d'avril :

- L'école d'Anthy-sur-Léman partira 3 jours du lundi 07 au mercredi 09 avril ;
- L'école de Margencel partira 3 jours du mercredi 09 au vendredi 11 avril ;
- L'école des Crêts partira 2 jours du jeudi 10 au vendredi 11 avril.
- Le quatrième séjour, celui de l'école des Buclines se déroulera du 04 au 06 juin 2025.

Le budget est en cours de construction. Le montant à inscrire au budget 2025 sera plus important. En effet, les séjours citoyens à Paris prévus sont moins longs mais les effectifs sont bien plus importants. En conséquence, les transports, les nuitées, les repas pourraient être très impactés.

Un forfait va être établi pour chacune des journées écoles supplémentaires, ce montant est restitué au SISAM. Les recettes de fonctionnement seront elles aussi plus importantes, aux participations des familles (30 € par enfant) s'ajoutera le forfait défini pour chaque classe.

Dans le cadre de ce projet, des dates sont d'ores et déjà à retenir.

Une présentation du voyage aux familles sera organisée le mardi 11 mars 2025 l'auditorium de Margencel.

Nos parlementaires et les maires des communes du SISAM viendront à la rencontre des élèves en partance le vendredi 21 mars 2025 et la soirée de restitution du voyage citoyen sera organisée le 26 juin au CAS de Sciez.

## **(v) Subvention d'aide à la formation BAFA et BAFD**

Le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) permet d'encadrer des enfants et des adolescents. Le SISAM a contractualisé, dans le cadre du Contrat Territorial Global signé avec la CAF, une aide pour soutenir 12 sessions de formations BAFA et BAFD pour un montant de 3 000 € par an soit 250 € par formation. L'action menée depuis porte ses fruits. Nos opérateurs affirment que des jeunes formés par ce biais reviennent encadrer des enfants au sein de leur association.

Les élus du SISAM souhaitent donc renouveler le financement de l'intégralité du reste à charge de ces formations déduction faite des subventions disponibles.

## **B. La section d'investissement**

### **(a) Augmentation du nombre de places en accueil petite enfance**

Le besoin de garde demeure important sur le territoire. Les études liées à la construction des trois crèches ont commencé en 2023. Chaque commune dispose d'un site identifié. Une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage a été lancée pour nous accompagner dans cette démarche. L'année 2024 a permis de définir plus précisément chaque projet, chacun avec son propre rythme lié à la nature du projet plus global dans lequel il s'inscrit.

Concernant le projet de Margencel, les études sont faites, le débat d'orientation budgétaire à venir permettra de définir le calendrier de cette réalisation. La crèche à venir sur la commune de Sciez s'inscrit dans un vaste projet immobilier, sa réalisation sera conditionnée par celle du projet global. Elle devrait commencer en 2025 pour s'achever en 2026 mais nous ne disposons pas, à ce jour, d'échéancier s'y rapportant. Enfin, le projet à venir sur la commune d'Anthy est également inscrit dans un projet global de réaménagement du centre bourg qui ne démarrera pas en 2025.

### **(b) Bâtiment Les coccinelles : suivi du sinistre**

Les démarches engagées en 2021 concernant les sinistres constatés sur le bâtiment de la crèche ont connu une avancée bien attendue. En effet, des défauts structurels ont causés des dommages tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Ces dégâts qui ont été amenés à se développer sur l'ensemble du bâtiment sont à présent identifiés et seront réparés en début d'année 2025. Les démarches auprès des assurances et de leurs experts ont été longues et laborieuses mais elles ont abouti. Dès le début d'année, les démarches seront faites pour que les travaux de réparation soient entrepris. Cela va générer des dépenses de l'ordre de 35 000 euros mais celles-ci seront compensées par les recettes liées aux remboursements des assurances.

Cette année 2025 marquera les dix ans de la crèche les coccinelles. Ces dix années commencent à se faire ressentir sur l'état des équipements de la structure. En effet, les machines, les stores, les systèmes d'éclairage du parking, de badges sont autant d'éléments qui vont nécessiter de prévoir une somme dédiée au budget d'investissement 2025.

### **(c) Financement d'un portail à la crèche « Les Coccinelles »**

Ce projet de création d'un portail évoqué lors des débats d'orientation précédents reste d'actualité. En effet, dans l'environnement immédiat de la crèche des constructions nouvelles ont vu le jour. Cette proximité avec de nouvelles habitations renforce le besoin de privatiser le parking de la crèche pour que celui-ci ne devienne pas un parking de complément. Il s'agit de sécuriser les lieux mais aussi d'assurer que les familles aient un accès privilégié aux places de parking de la crèche « Les Coccinelles ».

### **(d) Réalisation d'un espace pour le personnel - locaux pour le siège du SISAM**

Le SISAM a validé et engagé les démarches pour la réalisation d'une d'extension du bâtiment abritant la Crèche Les coccinelles et son siège. En effet, les locaux du SISAM deviennent exiguës pour le bon fonctionnement de la crèche et du siège du syndicat. Ce point a été abordé à l'occasion des deux derniers rapports d'orientation budgétaires.

Pour rappel, deux problématiques se posent. La première concerne l'absence d'une salle exclusivement dédiée au personnel de la crèche. Ce point a également été relevé par les services de la protection infantile maternelle (PMI). Le lieu mis à leur disposition est l'unique salle de réunion du SISAM et l'espace cuisine attenant. La seconde problématique est l'absence de bureau pour les élus.

Lors du Conseil Syndical du 9 juillet dernier, les élus ont approuvé le marché relatif à la création d'un bureau supplémentaire au SISAM et d'une salle réservée au personnel de la structure par l'extension de la crèche Les cochenelles. À la suite de cette consultation pour ce marché de travaux publiée le 25 octobre 2024 3 lots ont été déclarés infructueux et un quatrième a été déclaré sans suite. Ces marchés vont être relancés très rapidement. Les travaux devraient démarrer en début d'année 2025. Pour contribuer au financement de cette opération d'installation d'équipements, le SISAM s'engage dans les démarches pour solliciter des subventions.

L'extension prévue et la création d'un bureau supplémentaire pour le SISAM nécessite qu'une somme dédiée soit prévue au budget d'investissement 2025.

### **(e) Equipement de nouveaux espaces d'accueil et d'animation**

L'ensemble des travaux liés à la construction des skate-parks de Sciez et d'Anthy est achevé. Cela a permis d'élargir l'offre d'espaces dédiés à la jeunesse du territoire, deux espaces distincts ont été créés. Ils ont été agrémentés de tables, de bancs et de modules de jeux et de plantations d'arbres pour favoriser leur appropriation par les jeunes et les familles.

Sur le site de Sciez, il reste à procéder à l'installation d'une fontaine.

Le SISAM a validé et engagé les démarches pour la réalisation d'un espace sportif et ludique sur la commune de Margencel. Le SISAM projette en effet d'aménager un espace ludique et sportif sur un terrain mis à disposition par la commune de Margencel pour favoriser la pratique sportive de proximité et offrir un équipement sportif et ludique de qualité répondant aux attentes des enfants et des jeunes. Le projet présenté en conseil syndical du 9 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera ainsi proposé des structures de jeux enfants ainsi qu'une station de fitness et des agrès sportifs indépendants. L'objectif de cette création est de développer la pratique sportive sur notre territoire et d'offrir aux enfants, aux jeunes et aux familles un espace où se rencontrer, échanger et pratiquer des activités en extérieur.

Pour contribuer au financement de cette opération d'installation d'équipements, le SISAM s'engage dans les démarches pour solliciter des subventions.

### **(f) Un nouveau groupe scolaire livré à SCIEZ**

Bien que cet investissement soit porté par la ville de Sciez, celui-ci aura un impact sur la qualité de l'accueil proposés aux enfants du SISAM. En effet, au sein de ce groupe scolaire, un espace exclusivement dédié à l'accueil de loisirs est prévu.

Le SISAM se chargera d'équiper le nouveau lieu d'accueil pour l'enfance. Une demande de subvention sera associée à cette dépense qui n'est pas encore estimée. Le travail est en cours.